



## Commune de Rochefort

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 13 juin 2023

Présidence : M. Francis Böttge (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h05 souhaite la bienvenue à Vincent Palivoda, élu en remplacement de Raymond Renfer.

22 membres sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril	Cheri Véronique	Fahrni Maxime
Berton Cyril	Lazeyras Christiane	Fahrni Nathalie
Böttge Francis (président)	Gretillat Marc-Alexis (scrutateur)	Jeannin François
Burri Philippe	Loda Ferraro Jeanne	Régis Nicolas (vice-président)
Di Giusto Gabriel	Naguel Jean-Luc (secrétaire)	
Frasse Prisca	Palivoda Vincent	
Küffer Pascal	Rilliot Joël	
Loda Mary-Pierre		
Nussbaum Jaques-Roland (scrutateur)		
Reber Christian		
Renaud Ludovic		

Est excusé : Desales Marc (Les Verts)

5 conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Beutler François (GER), Gougler Thierry (PLR), Lazeyras Antoine (Les Verts/PS), Perrin Tony (PLR).

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (21 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions, le président ne votant pas).

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 février 2023
3. Election du Bureau du Conseil général
4. Comptes 2022 et rapport de gestion
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 68'600.00, relative à la mise aux normes LHand des arrêts de bus sis en gare de Chambrelieu
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une modification du Règlement général de Commune (RGC) inhérente à la procédure d'approbation du dernier procès-verbal de la législature
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les exercices 2023, 2024 et 2025
8. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)
9. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)
10. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)
11. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)
12. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)
13. Rapport d'information du Cercle scolaire de Cescole relatif aux infrastructures scolaires
14. Communications du Conseil communal
15. Questions et interpellations
16. Divers

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 février 2023

- J. Rilliot Le groupe des Verts remercie le secrétaire pour l'excellent PV et n'a pas de remarques à formuler. Il sera accepté tel quel.
- N. Fahrni Le PV est établi presque à la perfection. Relève une petite faute de frappe à la dernière page : il s'agit de M. de Reynier.
- C. Aeberhard Le PLR accepte le PV sans demande de correction et remercie son auteur.

Le procès-verbal incluant la modification proposée est accepté à l'unanimité (21 voix pour).

## 3. Election du Bureau du Conseil général

- N. Jeannin Le GER propose Nicolas Régis au poste de président  
Président Ne constate pas d'autres candidatures. M. Régis est élu président par acclamation.
- J.-L. Naguel Les Verts proposent Marc-Alexis Greillat au poste de vice-président.  
Président Ne constate pas d'autres candidatures. M. Greillat est élu vice-président par acclamation.
- G. di Giusto Le PLR propose Christian Reber au poste de secrétaire.  
Président Ne constate pas d'autres candidatures. M. Reber est élu secrétaire par acclamation.
- J.-L. Naguel Les Verts proposent Joël Rilliot au poste de scrutateur.  
G. di Giusto Le PLR propose J.-R. Nussbaum au poste de scrutateur.  
Président Ne constate pas d'autres candidatures. MM. Rilliot et Nussbaum sont élus scrutateurs par acclamation.

## 4. Comptes 2022 et rapport de gestion

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière  
N. Régis Dans le rapport de gestion, page 2, relève que la date mentionnée devrait être le 31 décembre 2022 et non 2023.
- P. Burri Dans les indicateurs financiers (feuilles saumon), souhaiterait connaître la moyenne dans les autres communes, p.ex. lors des futurs comptes 2023.
- N. Merz Possible, mais avec un décalage puisque le service des communes contrôle les comptes communaux. En 2023, il sera possible d'avoir le tableau 2022. Le tableau 2021 n'est pas encore disponible mais pourra être transmis aux conseillers généraux.  
(administrateur)
- Président Passe au compte de résultat détaillé.  
J.-L. Naguel Au chapitre 61, page 14, compte 31200.00, constate une baisse de la consommation d'électricité liée à l'extinction de l'éclairage public et s'en réjouit. Où en est-on de l'extinction des passages pour piétons ? Il avait également été suggéré d'installer des détecteurs de présence. Cette solution a-t-elle été retenue et, si non, pourquoi ?
- F. Beutler (CC) Au courant du mois de juin, groupe e va faire les travaux requis pour laisser les passages allumés lors de l'extinction de l'éclairage. Mais le CC ne va pas procéder à la pose de capteurs immédiatement, en se basant sur l'expérience de la commune de Val-de-Ruz qui semble peu concluante (enclenchement, déclenchement, temporisation).
- Président Donne la parole à la Commission financière (CFin).  
P. Küffer Les comptes sont réjouissants. Le rapport de la CFin donne quelques éléments déjà donnés dans le rapport du CC. Les comptes sont bénéficiaires aujourd'hui, mais on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve (futurs charges, comme CESCOLE). Invite à rester prudent et à ne pas se précipiter sur une baisse du coefficient fiscal. Remercie le CC et l'administrateur pour leur excellent travail, ainsi que les membres de la CFin.
- Président Donne la parole aux groupes,  
P. Burri Le groupe PLR va accepter les comptes 2022 avec de vives félicitations au CC et à l'administrateur pour la bonne gestion des comptes et leur excellente présentation. Les commentaires réduisent le nombre de questions.  
Au niveau du coefficient fiscal, le groupe PLR est en ligne avec la CFin. Mentionne la STEP en plus de CESCOLE, même si l'investissement est autofinancé, ainsi que le possible effet de l'inflation sur le volet social.
- N. Régis Le GER remercie M. Merz, le CC et la CFin pour leur excellent travail. Le GER considère aussi qu'il serait précipité de réduire le coefficient fiscal.



- M.-A. Gretillat Sans surprise, les Verts vont approuver les comptes 2022 et remercient le CC et M. Merz pour la présentation des comptes. Les Verts ne peuvent que rejoindre les autres groupes sur la prudence requise à baisser le coefficient fiscal, pour les raisons déjà évoquées. Comme mentionné, si l'augmentation des chapitres autofinancés conduit à une augmentation des taxes (p.ex. épuration), il serait alors peut-être opportun d'effectuer une compensation en réduisant les impôts de façon simultanée.
- T. Perrin (CC) Remercie pour l'accueil fait à ces comptes et pour les remerciements transmis. Le CC se dit satisfait de ce 15<sup>ème</sup> exercice positif consécutif.  
Le CC avait annoncé vouloir réfléchir à la justesse d'une baisse du coefficient fiscal pour les personnes physiques, pour anticiper d'éventuelles demandes de baisse de la part des groupes. Constate avec satisfaction que la CFin et les groupes trouvent prudent d'attendre. Le CC renonce pour l'instant à cette baisse et laissera les futures autorités en décider. Remercie pour l'acceptation à venir de ces comptes.
- Président Passe à la lecture de l'arrêté et au vote

L'arrêté et les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité (21 voix pour).

## 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 68'600.00, relative à la mise aux normes LHand des arrêts de bus sis en gare de Chambrelieu

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière. Donne la parole aux groupes.
- J. Rilliot Signale que le talus sur la parcelle au sud-est de l'arrêt de bus est classé par le canton par rapport à la biodiversité. Suggère que le CC confirme avec l'aide du SFFN que la construction n'empiète pas sur cette zone classée.  
Le groupe des Verts acceptera le rapport.
- C. Reber Le PLR remercie le CC pour ce rapport concis. Ses membres voient d'un bon œil ces travaux destinés à faciliter la vie aux personnes à mobilité réduite et aux familles. S'inquiète d'une possible diminution du nombre de places de parc liée à cette mise en conformité. Le manque de places tend en effet à s'accroître ces derniers mois autour de la gare. S'interroge sur le taux d'amortissement de 2% : au vu des incertitudes sur l'avenir de la gare de Chambrelieu, ne serait-il pas judicieux d'amortir cet investissement sur une période plus courte ?  
Le PLR va accepter le crédit et souhaite une longue vie à cette gare et à la ligne existante.
- M. Fahrni Le GER accepte le rapport mais se demande si l'abribus en bois sera déplacé ou détruit.
- T. Gougler (CC) Concernant les places de pacs, il a été demandé à l'ingénieur de ne pas diminuer les places de parc officielles et référencées. Sur la partie sud, lorsque le bus quitte la place de parc, il a été établi qu'il était possible de tourner sans manœuvre, pour autant qu'il n'y ait pas de voitures hors cases où le bus parquent actuellement. Cette zone sera donc interdite au parage.  
Concernant l'amortissement, effectivement l'avenir est incertain, mais espère qu'elle va perdurer malgré la ligne directe. Doute de l'attrait de la voie verte prévue par le canton. Peut-être des bus autonomes pourront-ils faire la navette sur cette ligne d'ici là. Et, effectivement, si ces arrêts doivent être détruits avant la fin de l'amortissement prévu dans le rapport, celui-ci sera effectué plus rapidement comme la loi l'exige.  
Concernant l'abri, les dimensions sur le plan (2m sur une longueur de 12 m) impliquent une pente qui obligent de supprimer l'abribus. Il reste une possibilité de remettre un autre abribus, mais il faudra se séparer de celui en bois.
- A. Lazeyras (CC) La dernière partie de la bande herbeuse ne semble pas protégée selon le SITN. Mais se renseignera auprès du SFFN qu'il n'y a pas une erreur d'interprétation.
- T. Gougler (CC) Précise qu'une pente doit être réalisée et que le plan comprend les deux versions : l'une avec la pente en direction du quai, et l'autre qui passe en prolongement du trottoir. La seconde version a été retenue par le CC. La partie du haut restera en zone herbeuse.
- Président Passe à la lecture de l'arrêté et au vote

L'arrêté est accepté à l'unanimité (21 voix pour).

## 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une modification du Règlement général de Commune (RGC) inhérente à la procédure d'approbation du dernier procès-verbal de la législation

- Président Donne la parole aux groupes



M.-A. Gretillat	Le groupe des Verts approuve ce rapport, dans le but que le dernier rapport soit validé par ceux qui auront pris les décisions, ce qui permettra d'éviter d'oublier ces décisions.
N. Fahrni	Le GER va accepter le rapport.
C. Berton	Le PLR accepte ce rapport en l'état.
Président	Constate une faute de frappe dans l'arrêté (« du Règlement » figurant deux fois dans l'article 1 <sup>er</sup> ), puis passe à la lecture de l'arrêté corrigé.

L'arrêté est accepté à l'unanimité (21 voix pour).

## 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les exercices 2023, 2024 et 2025

Président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et donne la parole aux groupes
P. Küffer	Le CC a relevé lors de sa réunion avec la CFin de l'excellente collaboration avec cette fiduciaire, qui se voit au niveau du rapport détaillé. Le PLR approuve la continuité dans cette collaboration.
V. Cheri	Le groupe des Verts est également favorable à continuer cette collaboration et va accepter le rapport.
N. Jeannin	Le GER accepte à l'unanimité le rapport du CC.
T. Perrin (CC)	Remercie pour l'accueil de cet arrêté. Le CC est pleinement satisfait des prestations de l'organe de révision qui présente des coûts tout à fait raisonnables. Un arrêté modifié est proposé par le CC qui mentionne « vu le préavis de la commission financière ».
Président	Constate que la parole n'est plus demandée et passe à la lecture de l'arrêté modifié et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité (21 voix pour).

## 8. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)

J.-L. Naguel	En tant que président de la CEE, ajoute que celle-ci a également été consultée par le CC dans le cadre de la révision du PAL, sur les sujets de l'énergie et de l'environnement. Remercie le CC pour cela.
Président	Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport.

## 9. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)

Président	Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport.
-----------	---

## 10. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)

J. Rilliot	Demande des précisions quant aux motifs qui ont conduit les membres de la commission de préavis négativement la mise à 30 km/h de la traversée du village de Rochefort, considérant que d'autres tronçons de la commune le sont déjà. Ne faudrait-il pas généraliser cette limite ?
P. Burri	Confirme, en tant que président de la CoMob, que celle-ci, sur demande du CC, s'est bien prononcée négativement sur cette proposition. La mise à 30 km/h nécessiterait des aménagements extrêmement coûteux pour la traversée du village (l'aménagement identique ne pourrait pas être conservé tout en réduisant la vitesse, comme cela a été observé aux Ponts-de-Martel). Il s'agit aussi d'une route de transit vers le Val-de-Travers et la France pour lesquelles le Canton ne donne en général pas d'autorisation pour la réduction de vitesse.
P. Burri	La CoMob est persuadée que la gare de Montezillon devrait rouvrir et que la ligne actuelle ne devrait jamais être fermée. La commune n'a pas les cartes en main pour influencer ces dossiers. Cependant, la situation est nouvelle suite au changement de matériel roulant. Deux députés PLR au Grand-Conseil ont déposé une question concernant la réouverture de la gare de Montezillon. Le Conseiller d'Etat PLR en charge des transports y a répondu avec les mêmes arguments que ceux donnés lors de la fermeture de la gare. Les deux députés se sont déclarés insatisfaits de la réponse et vont probablement continuer leur action au Grand-Conseil. La CoMob pense qu'une pression régulière de la commune est nécessaire. Concernant la ligne historique, la CoMob ne voit pas la commune de Rochefort sans la gare de Chambrelieu. La CoMob va discuter des collaborations possibles pour éviter le démantèlement d'une ligne ferroviaire après 2030. Les habitants de Montezillon ont vécu l'effet de la fermeture d'une gare



et de son remplacement par un bus : la disparition des transports publics. La CoMob ne se dit pas opposé à la ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds.

N. Régis  
J. Rilliot  
Président

Abonde dans le sens de M. Burri. Le GER soutient le maintien de la gare et de la ligne historique. Le groupe des Verts est également favorable à s'approcher de la Commune de Val-de-Ruz dans le but de maintenir cette voie ferroviaire.

Constate qu'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport.

#### 11. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)

Président Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport.

#### 12. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)

Président Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport.

#### 13. Rapport d'information du Cercle scolaire de Cescole relatif aux infrastructures scolaires

T. Perrin S'étonne qu'il n'y ait pas de réaction des groupes. Certes il s'agit d'un rapport d'information, mais de grande importance, au niveau des infrastructures du cercle scolaire, qui aura des répercussions sur les années futures au niveau des finances communales. Ajoute que concernant les enjeux à venir (page 5 du rapport), le conseil intercommunal s'est clairement positionné pour la création d'un nouveau bâtiment pour le demi-cycle 7-8. Concernant la salle multisports, les besoins du cercle scolaire priment. Concernant les aménagements extérieurs, le nouveau bâtiment pourrait se situer sur la parcelle appartenant au cercle scolaire, si cela est faisable légalement (taux d'occupation au sol) et techniquement (absorption des eaux de pluie). Relève que le cercle scolaire, qui a été créé il y a 10 ans, représente pas loin de 20% des charges de notre commune. Auparavant, il s'agissait de la commission scolaire de la commune de Rochefort. Les délégués de la commune dans la commission du cercle scolaire auront un grand rôle à jouer pour défendre les intérêts communaux à l'avenir.

Président Constate qu'il n'y a pas de questions sur ce rapport.

Président Remercie les personnes qui ont œuvré au sein des commissions et qui ont fourni un travail important, et dont certaines ne sont pas présentes ce soir puisque ne faisant pas partie du Conseil général.

#### 14. Communications du Conseil communal

C. Bavaud (CC) Lors de sa dernière séance, le CG, tout en acceptant le rapport du CC concernant la gestion du système d'eau potable, avait demandé des compléments d'information et à rencontrer l'entreprise Rittmeyer. Une rencontre a été organisée à fin mars, à la satisfaction des personnes présentes. Le CC a depuis passé commande de la mise à jour du système de gestion.

C. Aeberhard Le PLR remercie le CC pour l'organisation de cette rencontre et se déclare rassuré et satisfait.

A. Lazeyras (CC) Le 25 avril dernier, le CC s'est rendu auprès du SAT pour remettre le dossier du PAL pour consultation auprès des services cantonaux. Ceux-ci ont normalement 6 mois pour rendre un préavis sur ce dossier, soit au mois d'octobre. Le CC espère qu'ils tiendront les délais. Ce jour, une première demande de complément d'information a été reçue et le CC va contacter le prestataire.

#### 15. Questions et interpellations

G. di Giusto Remercie Mme Bavaud pour avoir répondu à ses interrogations lors du dernier CG concernant l'eau. Serait-il possible de mettre à jour les fichiers sur le site de la commune, puisque ceux qui y figurent datent de 2020 alors qu'il y a au moins 3 relevés par année.

C. Bavaud (CC) La commune a changé de prestataire pour les analyses et un rapport concernant les relevés n'est plus automatiquement fourni. Le CC a fait la demande au prestataire de recevoir un rapport.



- M.-A. Gretillat Une partie du groupe Verts a déposé deux interpellations (en annexe du présent PV).  
La première concerne le cercle scolaire : les signataires ne contestent pas les investissements qui doivent être faits pour offrir de bonnes conditions aux élèves, néanmoins l'investissement de 35 millions a un impact de 150'000 francs sur les comptes de notre commune. La réforme MCH2 interdit aux communes de faire des fonds de rénovation (comme ce serait le cas dans une PPE) et des réserves. Les infrastructures datant de 1970 n'ont pas bénéficié d'investissements et de rénovations importantes depuis. Idem pour le collège de Bôle (même s'il ne rentre pas dans le cercle scolaire). En continuant avec le même système, le même problème se reproduira dans 70 ans. La réflexion des signataires est que la gestion des bâtiments soit confiée à une société immobilière qui gèrerait ces bâtiments avec une capitalisation des bâtiments actuels et des terrains et que par la suite cette société puisse faire des réserves. Cela ne fera pas baisser l'augmentation de 150'000 francs pour la commune, mais cela permettrait d'anticiper les futurs travaux dans 70 ans sans devoir subir une nouvelle hausse.
- T. Perrin (CC) L'interpellation ayant été reçue hier, donne une réponse à brûle-pourpoint du responsable du dicastère, qui se dit par ailleurs mitigé par rapport à celle-ci.  
Le constat de base n'est pas partagé sur deux points. Premièrement, si MCH2 interdit effectivement la création de réserves au titre de fonds de rénovation, ce principe comptable est accepté et la création d'une société immobilière servirait à le contourner. La légalité d'une telle société pourrait se poser.  
Ensuite, le cercle voit ses comptes à 0 à la fin de chaque année comptable, la différence entre les coûts effectifs et la contribution cantonale étant effectivement mis à charge des communes (par élève et par site). Le collège qui a effectivement 50 ans, n'a pas été rénové, mais a été entretenu à hauteur d'environ 400'000 francs par année. Il est certes désuet mais en termes de qualité de bâtiment est surprenant en bien comparativement à son âge.  
Sur le principe, se demande si les communes sont prêtes aujourd'hui à mettre de l'argent de côté pour l'utiliser dans 30 à 50 ans dans le cadre d'un développement futur. A l'heure actuelle, les communes sont attachées à ce que la facture scolaire relève des frais effectifs.  
Relève que la solution proposée ne résoudrait que le problème des bâtiments propriété du cercle, donc pas ceux appartenant à la commune de Milvignes, tel le collège de Bôle. L'EOREN en revanche a repris tous les bâtiments, y compris primaires.  
Avec les travaux prévus, CESCOLE rejoindra la moyenne des cercles scolaires du canton pour ce qui concerne les coûts.  
Avec le système d'une société immobilière, la commune de Milvignes deviendrait majoritaire. A l'heure actuelle, la commune de Milvignes a déjà demandé de revoir la représentativité dans les instances scolaires. Avant, chaque commune disposait d'un nombre égal de représentants dans le conseil intercommunal. Milvignes comptant 52% des élèves du cercle, possède désormais une dizaine de représentants, alors que Cortaillod, qui n'a que des élèves de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup>, n'a plus que 3 membres. Milvignes n'est toutefois pas majoritaire. Si la répartition se basait sur les fonds apportés, doute que la commune de Milvignes se passe de sa majorité.  
En conclusion, ne partage pas le constat de base et la proposition qui n'aidera pas la commune financièrement, mais qui créerait un nouvel étage anti-démocratique. Transmettra néanmoins l'interpellation au comité scolaire qui fera une appréciation par rapport à cette demande et la transmettra le cas échéant au conseil intercommunal.
- M.-A. Gretillat Remercie pour cette longue réponse. La création des cercles a privé les législatifs communaux d'une forme d'indépendance, puisqu'ils décident de montant qui peuvent grever les comptes communaux de montants élevés (150'000 par an pour Rochefort).  
Dans le cadre de la réflexion, suggère de voir si, au lieu d'amortir un investissement effectué par le cercle, il ne serait pas possible de passer une partie des investissements dans les communes, sous forme d'une attribution des réserves et ainsi diminuer la charge annuelle.
- T. Perrin (CC) La création du cercle n'a pas complètement créé le problème. Il y avait auparavant un syndicat intercommunal qui s'occupait uniquement du secondaire. La question soulevée remet en question la légitimité des syndicats intercommunaux. Il y en a une multitude, même s'ils tendent à diminuer avec la fusion des communes. La commune dispose de 3 représentants au sein du Conseil intercommunal de CESCOLE, qui ont effectivement ce pouvoir d'imposer à la commune des charges supplémentaires de 150'000 francs. C'était également l'objectif du précédent rapport, qui n'a pas été commenté.
- Président Constate que l'interpellateur se dit satisfait de la réponse.
- C. Bavaud (CC) Précise que le syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie fonctionne très bien.



- M.-A. Gretillat Une deuxième interpellation est liée à l'utilisation de la route Bôle-Rochefort. Plusieurs citoyens nous ont interpellés concernant des courses motos qui ont lieu le long de cette route. Des échanges de courriels ont eu lieu avec la commune, qui a sollicité la police, mais la situation reste à l'identique. Le but de cette interpellation est d'encourager la commune à poursuivre dans cette direction et à coordonner les actions qui pourront être menées en vue d'un retour à une utilisation normale de cette route. Signale que la majorité des motards roule normalement, mais que les incivilités sont le fait de quelques personnes.
- F. Beutler (CC) Remercie les interpellateurs pour les détails fournis. Depuis plusieurs mois, le CC s'inquiète de la situation et a contacté la police cantonale. En date du 31 mai, le CC a reçu une réponse du commandant de la police neuchâteloise qui semble être au courant de ce « phénomène » et des problèmes occasionnés (bruit, accidents). Cependant, il manque des effectifs, spécialement le week-end lorsqu'ont lieu ces courses. Les effectifs de la police sont mobilisés ailleurs (p.ex. ce week-end à Festi'neuch). La police neuchâteloise entend néanmoins renforcer les patrouilles préventives et répressives. Va transmettre l'interpellation pour voir avec la police quelles mesures supplémentaires peuvent être mises en place.
- P. Burri A titre personnel, appuie cette interpellation du groupe des Verts, sur une problématique qui est désagréable pour les riverains du village de Chambrelieu. Sur le chemin du Bürkli, le risque est d'important d'avoir des motos qui arrivent à haute vitesse lorsqu'on sort sur la route cantonale (habitants ou personnes en visite qui ne connaissent pas la dangerosité du carrefour). En complément, souhaiterait la pose d'un deuxième miroir pour voir les véhicules qui arrivent par le bas, mesure qui serait peu onéreuse.
- F. Beutler (CC) Prends note de la demande. Pour rappel, le CC avait demandé de baisser la vitesse à 60 km/h sur ce tronçon, mais le SPCH avait refusé.
- G. di Giusto A titre de motard et d'utilisateur régulier de cette route, se déclare ne pas être au courant de l'existence de courses de côtes et signale que les automobilistes empiètent également sur la voie de gauche. Mentionne qu'il est interdit et irrecevable de photographier à titre privé des gens commettant une infraction. Considère à titre personnel que l'émission de bruit excessive et la consommation de carburants élevée relève de la liberté individuelle. Rappelle finalement que cette route est un parcours d'examen pour les motocyclistes.
- Président Constate que la parole n'est plus demandée.

## 16. Divers

- P. Burri Remercie l'équipe forestière et l'équipe administrative pour la manifestation lors de l'inauguration des travaux de rénovation du château de Rochefort.
- N. Fahrni Remercie le CC pour le rapport sur la notion de majorité applicable dans les décisions du CG.
- M.-A. Gretillat Remercie le Président, le CC et l'administration pour l'organisation de la sortie du CG. Remercie également C. Aeberhard pour les explications sur les sources.
- Président Remercie les membres du CG pour le travail effectué et les débats non-conflituels qui se sont déroulés dans un cadre agréable. Souhaite un agréable été à tout le monde.

La séance est levée à 21h41.

Chambrelieu, le 26 août 2023

Le président :

Francis Böttge

Le secrétaire :

Jean-Luc Naguel

